

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.10.2019

Révision: 22.10.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)
WHITE SPIRIT**

Code du produit: 0119
Numéro CE: 919-446-0
Numéro d'enregistrement: 01-2119458049-33-XXXX

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation: Pas d'autres informations importantes disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: Société CHARBONNEAUX BRABANT
Société P. BRABANT
Société FLOURENT BRABANT
Société BRABANT CHIMIE
Société HAUGUEL Saint Ouen
Société HAUGUEL Gonfreville

TEL: 03-26-49-58-70
TEL: 03-20-41-28-05
TEL: 03-20-41-28-05
TEL: 02-38-87-81-75
TEL: 01-30-37-00-04
TEL: 02-32-79-55-00

Service chargé des renseignements: Service Sécurité de la société CHARBONNEAUX BRABANT
52 rue de Justice - Z.I. Port Sec
51100 REIMS
Tel: 03 26 49 58 70
Courriel: chimie@charbonneaux.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

ORFILA téléphone: 01 45 42 59 59
SAMU : 15
POMPIERS: 18
Pour connaître la liste des médecins de garde contactez le 15.
Emergency Number 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08 danger pour la santé

STOT RE 1 H372 Risque avéré d'effets graves pour le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Pictogrammes de danger

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.



GHS02



GHS07



GHS08



GHS09

Mention d'avertissement

Danger

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.10.2019

Révision: 22.10.2019

Nom du produit: Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)
WHITE SPIRIT

(suite de la page 1)

· Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H372 Risque avéré d'effets graves pour le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

Tenir hors de portée des enfants.
 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P331 NE PAS faire vomir.
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
 P391 Recueillir le produit répandu.
 P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux conformément à la réglementation locale et nationale.

· Indications complémentaires:

ATTENTION - Produits énergétiques détaxés aux usages réglementés (arrêté du 8 juin 1993 modifié). Interdits comme carburant ou combustible.
 EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit ne possède pas, ou n'engendre pas en cours d'utilisation, d'autres propriétés dangereuses qui ne feraient pas l'objet d'une classification selon le règlement (CE) n°1272/2008.

· **2.3 Autres dangers**

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT:

Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.
 Non applicable.

· vPvB:

Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.
 Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.1 Substances**

Combinaison complexe et variable d'hydrocarbures paraffiniques, cycliques et aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C9-C12 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 135°C et 220°C. La teneur en aromatiques est comprise entre 2% et 25%.

· No CAS Désignation

Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%).

· Code(s) d'identification

· Numéro CE:

919-446-0

· Indications complémentaires:

La définition Européenne de la substance ainsi que le classement et l'étiquetage qui s'y rattachent ont été développés dans le cadre de la réglementation 1907/2006/EC (REACH).
 CAS de référence: 64742-82-1
 Teneur en aromatiques totaux : 15-20%

· SVHC

néant

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

hydrocarbures aliphatiques

≥30%

hydrocarbures aromatiques

≥15 - <30%

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**

· Remarques générales:

Contacter le personnel secouriste et le service Hygiène Sécurité Environnement.

· Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un ophtalmologiste

Vérifier que la victime ne porte pas de verres de contact, les retirer.

· Après ingestion:

En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons. Dans ce cas, la victime doit être immédiatement transportée en milieu hospitalier.

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

Ne pas faire vomir sauf indication contraire du corps médical

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
 Migraine

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.10.2019

Révision: 22.10.2019

Nom du produit: Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)
WHITE SPIRIT

(suite de la page 2)

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Nausées

Pas de traitement spécifique requis.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

Eau pulvérisée
 Mousse
 Poudre d'extinction
 Dioxyde de carbone
 Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde de carbone (CO)
 Dioxyde de carbone
 Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
 Les eaux de ruissellement vers les égouts peut provoquer un incendie ou une explosion.
 Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
 Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.
 Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
 Eviter le contact avec la peau et les yeux
 NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
 Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant, liant universel, sciure).
 Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
 Utiliser du matériel antidéflagrant
 Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
 Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
 Porter les équipements de protection requis avant toute manipulation (voir chapitre 8)
 Si possible, utiliser un système de transfert clos.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
 Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
 Les équipements appropriés pour faire face aux incendies, les déversements et les fuites doivent être facilement accessibles.
 Mise à la terre des équipements

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans l'emballage d'origine.
 N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.
 Les réservoirs de stockage doivent avoir une liaison équipotentielle électrique et une mise à la terre.
 Prévoir une cuvette de rétention
 Ne pas stocker avec les aliments.
 Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

Indications concernant le stockage commun:

Stockier au frais et au sec dans des emballages bien fermés.
 Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
 Pas d'autres informations importantes disponibles.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.10.2019

Révision: 22.10.2019

Nom du produit: Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)
WHITE SPIRIT

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: Néant

DNEL

DNEL (CONSOMMATEURS)

Dermal - long term, systemic effect : 26mg/kg bw/day

Inhalation - long term, systemic effect : 71mg/m3/24h

Oral - long term, systemic effect : 26mg/kg bw/day

(TRAVAILLEURS)

Dermal - long term, systemic effect : 44mg/kg bw/day

Inhalation - long term, systemic effect : 330mg/m3/8h

PNEC

- Remarques supplémentaires: Information non disponible
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

- Equipement de protection individuel: Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Favoriser la mise en place de mesures de protection collectives par rapport aux mesures de protection individuelle.
- Mesures générales de protection et d'hygiène: Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
En cas de risque d'exposition au delà des valeurs moyennes d'exposition, port obligatoire d'un équipement individuel de protection respiratoire.
Utiliser des appareils conformes à une norme approuvée.
- Protection respiratoire: Attention! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée.
Filtre combiné adéquat par exemple ABEK- P2
- Filtre recommandé pour une utilisation momentanée:
- Protection des mains:



Gants de protection

Norme EN 374

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Il convient de tenir compte du fait que la résistance d'un gant est influencée par des facteurs tels que la température d'utilisation du produit, sa concentration, l'épaisseur du gant, le temps d'immersion. Préserver du risque chimique demande de connaître également l'ensemble des autres paramètres propres au poste de travail (risque mécanique, thermique, dextérité requise, manipulation de pièces abrasives).
Se référer aux informations sur les résistances chimiques du fabricant de chaque gant et mener un essai préalable pour déterminer si le gant est adapté aux conditions d'utilisations réelles.

- Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Gants en PVA

Caoutchouc fluoré (Viton)

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,45$

- Temps de pénétration du matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 480 min

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Il faut noter que la durabilité des gants de protection chimique peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré par la norme EN374 en raison des nombreux effets extérieurs spécifiques à un poste de travail.

- Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales:
- Aspect: Liquide
- Forme: Incolore
- Couleur: Caractéristique
- Odeur: Information non disponible
- Seuil olfactif:

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.10.2019

Révision: 22.10.2019

Nom du produit: Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)
WHITE SPIRIT

(suite de la page 4)

· valeur du pH:	Non applicable. Non déterminé.
· Changement d'état Point de fusion/point de congélation: Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé. 150-250 °C
· Point d'éclair:	>41 °C
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
· Température d'auto-inflammation:	>230 °C
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion: Inférieure: Supérieure:	0,7 Vol % 7 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	<5 hPa
· Densité à 20 °C:	0,784 g/cm³
· Masse volumique:	784,5 kg/m³
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Insoluble Non déterminé.
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité: Cinématique à 40 °C:	0,95 mm²/s
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· VOC (selon Directive 1999/13/CE):	Le produit est considéré comme COV selon cette directive.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Chaleur / source de chaleur
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- **10.5 Matières incompatibles:** Acides forts
Les agents oxydants
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** La combustion génère des oxydes de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral	LD50	>15.000 mg/kg (RAT) (OECD 401)
Dermique	LD50	>3.400 mg/kg (RAT)
Inhalatoire	LC50	>13.100 mg/l (RAT) (OECD 403)
- Par voie orale: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Par voie cutanée: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Par inhalation: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- **Effet primaire d'irritation:**
- Corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction):**
- Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique** Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée** Risque avéré d'effets graves pour le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
- **Danger par aspiration** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.10.2019

Révision: 22.10.2019

Nom du produit: Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)
WHITE SPIRIT

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

NOELR	0,76 mg/l (ALGUES) (OECD 201) Pseudokirchneriella subcapitata - growth rate - biomass
	0,28 mg/l (DAPHNIES) (OECD 211) Daphnia magna
	0,13 mg/l (POISSONS) (QSAR Petrotox) Oncorhynchus mykiss
ErL50	4,1 mg/l (ALGUES) (OECD 201) Pseudokirchneriella subcapitata
EbL50	4,6-10,72 mg/l (ALGUES) (OECD 201) Pseudokirchneriella subcapitata
EL50	10-22 mg/l (DAPHNIES) (OECD 202) Daphnia magna
LL50	10-30 mg/l (POISSONS) (OECD 203) Oncorhynchus mykiss

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodegradabilité	28 % (OTH) (OECD 301F) Facilement biodegradable
------------------	--

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
 Toxique pour les organismes aquatiques.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT:

Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.
 Non applicable.

vPvB:

Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.
 Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
 Pour la manipulation des déchets, prendre les précautions définies aux chapitres 7 et 8.
 Réutilisation ou recyclage lorsque c'est possible, sinon incinération selon les méthodes recommandées d'élimination.

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.
 Ne pas découper, perforer ou souder sur ou à proximité des emballages vides.
 Les emballages vides peuvent contenir des résidus dangereux.
 Ne pas retirer l'étiquette de l'emballage tant qu'il n'est pas nettoyé.
 Ne pas traiter l'emballage vide comme un déchet ménager.
 Ne pas incinérer un emballage fermé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA

UN1300

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR

1300 SUCCÉDANÉ D'ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

IMDG

TURPENTINE SUBSTITUTE, MARINE POLLUTANT

IATA

TURPENTINE SUBSTITUTE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe

3 (F1) Liquides inflammables.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.10.2019

Révision: 22.10.2019

Nom du produit: Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)
WHITE SPIRIT

(suite de la page 6)

· Étiquette 3

· IMDG



· Class 3 Liquides inflammables.

· Label 3

· IATA



· Class 3 Liquides inflammables.

· Label 3

· **14.4 Groupe d'emballage**

· ADR, IMDG, IATA III

· **14.5 Dangers pour l'environnement:**

· Marquage spécial (ADR): Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide; Marine Pollutant

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Liquides inflammables.

· Indice Kemler: 30

· No EMS: F-E, S-

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ)

5L

· Quantités exceptées (EQ)

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

· Catégorie de transport

3

· Code de restriction en tunnels

D/E

· IMDG

· Limited quantities (LQ)

5L

· Excepted quantities (EQ)

Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

· "Règlement type" de l'ONU:

UN 1300 SUCCÉDANÉ D'ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE, 3, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)

la substance n'est pas comprise

· Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances

la substance est comprise

· Chinese Chemical Inventory of Existing Chemical Substances

la substance est comprise

· Australian Inventory of Chemical Substances

la substance est comprise

· Canadian Domestic Substances List (DSL)

la substance est comprise

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

voir chapitre 2

· Directive 2012/18/UE

· Catégorie SEVESO

Non concerné

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII

Conditions de limitation: 3, 40

· Indications sur les restrictions de travail:

Rubriques nomenclature ICPE (France): 4511, 4330, 4331

Respecter les réglementations nationales applicables (ICPE, Code du travail, Maladies professionnelles)

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Néant

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.10.2019

Révision: 22.10.2019

Nom du produit: Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)
WHITE SPIRIT

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces informations ne dispensent pas l'utilisateur de contrôler le produit et n'engagent en aucun cas notre responsabilité quant à l'utilisation pour laquelle il le destine.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.10.2019

Révision: 22.10.2019

Nom du produit: Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)
WHITE SPIRIT

(suite de la page 8)

Annexe: Scénario d'exposition

· **Désignation brève du scénario d'exposition** Non disponible

FR